

## Fiche 9.3.3. Exercice d'évacuation

Les dispositions relatives à la prévention et à la lutte contre l'incendie figurent principalement à l'art. 52 du RGPT et dans le titre 3 du livre III du code du bien-être au travail. Différents aspects y sont abordés : la classification des bâtiments par type (avec les règles de construction respectives), les issues de secours et d'évacuation, les systèmes de chauffage des locaux, la prévention et les moyens de lutte contre l'incendie, les alertes et alarmes, les contrôles périodiques, l'information du personnel, etc. Le code stipule explicitement que « des exercices d'évacuation doivent être organisés au moins une fois par an » (art. III.3.26 du Code).

Si aucun exercice d'évacuation n'est organisé, la responsabilité de l'employeur sera mise en cause. Avant d'organiser un exercice d'évacuation, il convient de s'assurer que toutes les conditions relatives à la sécurité des constructions et à leur utilisation, ainsi que les moyens de lutte contre l'incendie, sont conformes et en ordre.

Afin d'aider à la réalisation des exercices d'évacuation en cas d'incendie, ce document peut servir de fil rouge à adapter à chaque cas particulier. Il est, en effet, primordial de tenir compte du nombre de personnes présentes, de leur mobilité (ex. : personnes handicapées, âgées, enceintes, enfants, etc.), et de la structure et de l'implantation du bâtiment.

### Pourquoi réaliser un exercice d'évacuation ?

1. Afin de familiariser l'ensemble des occupants aux dispositifs d'alarme, issues de secours et zones de rassemblement, en vue de se mettre en sécurité lors d'un incendie réel.
2. Pour tester l'efficacité des consignes prévues en cas d'incendie. L'exercice révèle les lacunes et met en évidence les aspects auxquels il convient de s'attacher en priorité. Il permet, par exemple, de déceler les endroits où des encombrements peuvent se produire en cas d'évacuation, et ceux où il faut prévoir un itinéraire alternatif. Il permet aussi de se rendre compte de la pertinence de la procédure à suivre, de la rapidité d'exécution des consignes, et de la durée nécessaire pour évacuer le bâtiment.
3. Dans le but de faciliter l'intervention des secours en cas de sinistre réel. L'exercice permet de montrer si les tâches sont réparties de manière claire, et de s'assurer que chacun connaît son rôle et agit correctement. Une consigne doit rappeler les comportements que le personnel a acquis au cours de sa formation et au cours des exercices d'évacuation.

### Comment organiser un exercice d'évacuation ?

L'exercice d'évacuation ne s'organise pas seul et doit être réalisé avec sérieux. Dès le début, il faut attirer l'attention sur son importance et demander la participation de tous. Il est donc essentiel de sensibiliser le personnel et de transmettre l'information la mieux adaptée, à chaque niveau de la hiérarchie.

Les instructions doivent être communiquées au préalable à toutes les personnes.

### Communication préalable

Il est conseillé de communiquer au personnel la date et l'heure du tout premier exercice. La deuxième fois, on pourra, par exemple, se limiter à annoncer le mois. Il se révèle également intéressant de diversifier les exercices en changeant par exemple le type et le lieu de début d'incendie, etc.

L'employeur doit veiller, dans tous les cas, à avertir au préalable les personnes qui présentent un certain risque (personnes souffrant de troubles ou maladies cardiaques, femmes enceintes, etc.).

Dans certains cas (ex. : lors d'exercice à grande échelle), il est bon de faire savoir aux alentours des bâtiments qu'un exercice d'évacuation va être organisé. Des voisins ou des passants inquiets pourraient en effet penser qu'il s'agit d'un incident réel.

### Résultats attendus de l'exercice :

- Evacuer **toutes les personnes** et les rassembler en lieu sûr dans les plus brefs délais (et sans précipitation excessive, afin d'éviter les risques de chute et d'accident).
- Au lieu de rassemblement, acquérir la certitude que personne n'est resté dans les bâtiments.
- Veiller à ce que personne ne retourne sur les lieux avant l'annonce de la fin de l'exercice.
- Évaluer l'exercice d'évacuation.

## Les étapes de l'exercice d'évacuation

1. La **détection de l'incendie** est la première étape de l'intervention ; elle est permise par la surveillance humaine ou via les dispositifs de détection. La découverte de l'incendie par un témoin est communiquée au travailleur désigné par sa direction (pour le lieu de travail concerné), comme « responsable de l'évacuation/équipier de première intervention ».
2. Le responsable de l'évacuation donne l'**alerte**, qui déclenche l'annonce du début d'incendie aux instances suivantes :
  - Le responsable de l'appel des pompiers, pour qu'il prévienne le service incendie compétent en formant le 112 ou le 100. C'est ce qu'on appelle plus communément l'annonce.
  - L'équipe de première intervention (EPI) :
    - afin qu'elle se rende immédiatement sur le lieu où se déclare le début d'incendie et essaie, lors de cas « simples » (ex. : feu dans une corbeille de papier, appareil électrique en court-circuit, etc.), d'éteindre complètement le feu avec les moyens de lutte de première intervention (débranchement, extincteurs, dévidoirs, etc.). Si l'équipe n'est pas à même de pouvoir procéder à l'extinction sans se mettre en danger (ex. : en cas de foyers multiples, d'incendie avec flammes), elle visualise et localise l'incendie.
    - pour tenir immédiatement au courant de la situation le responsable de l'évacuation, dans le but de décider s'il est nécessaire ou non de déclencher l'alarme.
  - La personne désignée pour accueillir, guider et informer les pompiers, et tenir au courant de la situation les autorités et personnes concernées.
3. L'**alarme**<sup>1</sup> avertit toutes les personnes présentes qu'elles doivent quitter le bâtiment. Elle est donnée par le responsable de l'évacuation et est destinée à tous. Il doit s'agir d'un signal intelligible, différent de tout autre signal, connu de chacun, et audible dans tout le bâtiment.

**ATTENTION !** Lors d'un exercice d'évacuation, il faut absolument et explicitement préciser lors de l'appel des pompiers qu'il s'agit d'un exercice et non d'un incendie réel, afin d'éviter qu'ils ne se déplacent inutilement. De plus, à la fin de l'exercice, il ne faut pas oublier de rappeler les pompiers pour signaler que l'exercice est terminé !

Lors de l'**évacuation**, toutes les personnes présentes quittent le bâtiment et se dirigent vers le point de rassemblement. Les issues de secours alternatives ainsi que le(s) point(s) de rassemblement doivent être connus et fixés à l'avance, afin d'éliminer tout risque d'encombrement<sup>2</sup>.

La détermination des itinéraires d'évacuation comporte plusieurs étapes :

- planification des itinéraires : pensez aux utilisateurs (enfants, handicapés, etc.), à la largeur des voies, au taux d'occupation, etc.;
- protection des itinéraires (surtout contre la fumée) au moyen de portes coupe-feu, d'équipements de lutte contre l'incendie, de matériaux ignifuges, etc.;
- identification : installation de pictogrammes clairs et visibles, éclairage (de secours), etc.

Lors de l'évacuation, il est préférable de suivre en priorité et autant que possible le chemin habituel utilisé pour quitter les locaux (comportement « instinctif »). Cependant, il faut prévoir un deuxième chemin comportant la mention « sortie de secours » au cas où le premier serait inutilisable.

Tous les chemins d'évacuation (sorties habituelles, de secours, etc.) doivent être indiqués par des pictogrammes et renseignés sur les plans d'évacuation.

La direction et la ligne hiérarchique doivent s'assurer que les chemins d'évacuation sont praticables et non encombrés. Dans le bâtiment, l'équipe de première intervention ou d'autres personnes sont désignées pour contrôler et vérifier autant que possible, après le signal d'alarme (évacuation) :

- que tout le monde a quitté le niveau, l'atelier, etc.;
- qu'il ne reste plus personne dans les toilettes, ou dans un autre local isolé (ex. : magasins, archives, chambres noires);
- que toutes les portes et fenêtres sont fermées;
- que toutes les personnes évacuées se rendent au point de rassemblement, et que l'on procède au décomptage des personnes présentes.

Chaque responsable doit connaître le nombre de membres du personnel dans son service.

Au **point de rassemblement**, des collaborateurs désignés à l'avance (responsables d'équipes) effectuent un contrôle des présences. Ils disposent pour cela d'un formulaire favorisant la rapidité et l'efficacité du contrôle.

<sup>1</sup> Le système d'alarme est commandé électriquement et doit disposer d'une alimentation distincte, afin de pouvoir reprendre automatiquement toute coupure de courant au moyen d'une alimentation de secours. Les sirènes à main peuvent être utilisées exceptionnellement dans les lieux où un système d'alarme par commande électrique n'existe pas encore (circulaire ministérielle du 17 mars 1975), mais une priorité absolue doit être donnée aux installations fixes d'alarme.

<sup>2</sup> Fiche 9.3.2. Consignes générales en cas d'incendie et Fiche 9.1. Signalisation de sécurité et de santé au travail.

Le lieu de rassemblement doit répondre aux conditions suivantes :

- disposer d'un espace suffisant pour réunir les personnes évacuées ;
- se trouver à une distance suffisante du bâtiment sinistré pour que l'action des pompiers ne soit pas perturbée.

Si les lieux de rassemblements se trouvent hors du domaine, **il est conseillé d'informer la police locale** afin de veiller à la sécurité des personnes évacuées, et aux possibilités d'éviter les perturbations de la circulation. Dans ce but, il sera également intéressant d'analyser avec les autorités le choix des lieux de rassemblement.

Lors de la préparation des exercices incendie, même si la loi n'y oblige pas, il est souvent intéressant de prendre contact avec le service incendie compétent afin de trouver des solutions concernant :

- le choix des lieux de rassemblement et la sécurité des itinéraires pour s'y rendre;
- l'accessibilité des lieux par les camions de pompiers;
- l'accessibilité de certaines ailes avec les échelles;
- l'accueil et le guidage des pompiers dans les bâtiments;
- le dossier d'intervention des pompiers.

### Evaluation de l'exercice d'évacuation

L'évaluation de l'exercice ne doit pas être considérée comme la fin de l'exercice, mais plutôt comme une préparation du prochain. Des travailleurs sont désignés comme « observateurs » avant l'exercice d'évacuation afin de s'assurer qu'aucun aspect ne soit négligé lors de l'évacuation. Pour que tous les aspects soient évalués de manière complète et précise, il sera plus facile pour ces observateurs de suivre un formulaire.

De nombreux aspects de la lutte contre l'incendie dépendent de la rapidité de l'intervention. Il est donc essentiel, lors de l'évaluation, de pouvoir vérifier la durée de l'opération. Le facteur temps peut jouer à différents niveaux. (Exemples : combien de temps s'est-il écoulé entre l'alerte et l'alarme, entre l'appel des pompiers et leur arrivée ? Combien de temps a-t-il fallu avant que la dernière personne quitte le bâtiment ? Les informations précises destinées aux pompiers étaient-elles disponibles en temps voulu ?).

Dès la fin de l'exercice, les observateurs devront :

- prendre note des observations et remarques, ainsi que des points positifs et des difficultés rencontrés lors de l'exercice;
- tirer des conclusions et proposer d'éventuelles solutions pour compléter ou modifier les consignes, afin d'améliorer les procédures.

L'évaluation de l'exercice d'évacuation doit se retrouver dans le plan d'urgence interne (Cf. Fiche 9.4.1. Le plan d'urgence interne (PUI), rubrique 14).

### Fautes à éviter lors d'un exercice d'évacuation

- Évacuer un bâtiment sans préparation sérieuse;
- organiser un premier exercice d'évacuation sans en avoir averti auparavant les personnes concernées;
- allumer un feu durant l'exercice d'évacuation dans un bâtiment, même si l'on a suivi une formation intensive;
- utiliser des produits dégageant des fumées (cela requiert des personnes très entraînées);
- verrouiller les portes d'accès menant vers les sorties, et encombrer intentionnellement les couloirs y donnant accès;
- éteindre l'éclairage lors d'un premier exercice d'évacuation;
- éteindre l'éclairage normal en vue de rechercher l'éclairage de sécurité. Cela ne peut être fait qu'au terme de plusieurs exercices (en ayant averti d'avance les participants);
- demander au personnel d'utiliser des échelles de secours depuis un niveau trop élevé. Le personnel doit être habitué à employer ce type d'échelle par une utilisation progressive ; d'abord descendre du premier niveau, ensuite du second niveau, etc.;
- laisser le bâtiment évacué trop longtemps sans surveillance. Un début d'incendie peut se déclarer dans un local où le personnel a abandonné un appareil en fonctionnement;
- faire un exercice dont le seul objectif consiste à évacuer.

Un exercice doit toujours s'accompagner de consignes précises à propos par exemple de la fermeture des portes et des fenêtres lorsqu'on quitte les locaux, ou de l'interdiction d'utiliser les ascenseurs.

#### Références :

- Quelques conseils pour un exercice d'évacuation réussi, ANPI magazine n° 133, pp. 54-60, 36125.
- Protection collective. L'exercice d'évacuation, la Sécurité au travail, n° 2/98, pp. 3-4, 37298.
- Protection incendie. On ne peut pas toujours éteindre un incendie. Alors, prenez vos précautions !, Maintenance magazine, n° 30/97, pp. 5-9, ill., 38322.
- [www.bruxelles.irisnet.be/siamu/bibliotheque-multimedia/fichiers/exercice-devacuation-que-faire/exercice-devacuation-que-faire](http://www.bruxelles.irisnet.be/siamu/bibliotheque-multimedia/fichiers/exercice-devacuation-que-faire/exercice-devacuation-que-faire)

**Exemple de guide d'évaluation de l'exercice réalisé<sup>1</sup> (à usage interne)****Etablissement : ...**

Adresse : ...

Téléphone : ...

Nombre d'étages : ...

Nombre de membres du personnel : ...

**Exercice proprement dit :**

Date : ...

Heure prévue : ...

Heure de début : ...

Heure de fin : ...

**Description du scénario :**

Nombre de personnes (exercice) : ...

Les pompiers ont-ils été prévenus : Oui / Non

Les voies d'accès étaient-elles encombrées : Oui / Non

Déroulement de l'évacuation : Dans l'ordre ? Oui / Non

Dans le calme : Oui / Non.

Dans le silence : Oui / Non.

Les portes furent-elles fermées : Oui / Non.

Combien de portes sont-elles restées ouvertes ? ...

Y avait-il des encombrements aux sorties : Oui / Non. Où ? ...

A-t-on emmené des affaires avec soi : Oui / Non. Où ? ...

Les instructions furent-elles suivies : Oui / Non

En quels lieux ne furent-elles pas suivies ?

Le regroupement au point de rassemblement s'est-il vite déroulé : Oui / Non

Les points de rassemblement étaient-ils bien accessibles : Oui / Non. Où ? ...

Le contrôle des présences s'est-il bien passé : Oui / Non.

Le bâtiment est-il accessible aux pompiers : Oui / Non

Durée totale de l'évacuation : ... minutes.

Remarques diverses : ...



<sup>1</sup> Source : Renseignements concernant l'évacuation, Service d'incendie et d'aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale : [www.bruxelles.irisnet.be/siamu/bibliotheque-multimedia/fichiers/exercice-devacuation-que-faire/exercice-devacuation-que-faire](http://www.bruxelles.irisnet.be/siamu/bibliotheque-multimedia/fichiers/exercice-devacuation-que-faire/exercice-devacuation-que-faire)